

Lou Tambourinaire

N 181 – AOÛT 2019



**Fête votive
du 15 août !**



Bulletin municipal d'informations de la commune de FAUX-EN-PERIGORD

Distribution gratuite



Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>	3
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019	4
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019.....	12
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019.....	15
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019.....	17
LES HABITANTS	20
L'AGENDA 21	21
DEMARCHES ADMINISTRATIVES	22
INFORMATIONS PRATIQUES	23
CITOYENNETE.....	24
INFOS DIVERSES.....	26
POINTS DE VIGILANCE	28
<i>La vie associative</i>	32
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	32
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS	33
MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)	33
<i>La communauté de communes</i>	38
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)	38
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC	Erreur ! Signet non défini.
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	38
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).....	38
<i>Permanences des organismes</i>	41
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	42
<i>Memento des numéros utiles</i>	43

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Élodie BULTEAU

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

Le mot du Maire

Mesdames et Messieurs, chers administrés,

Nous voici déjà au mois d'août, et avec lui s'ouvre pour un grand nombre d'entre nous la période des vacances et des festivités, notamment sur notre commune. Les dernières journées de juillet ont apporté pour cette année des périodes de chaleurs élevées avec des alertes « canicule » qui nécessitent que nous soyons tous attentifs aux personnes seules et vulnérables. Comme chaque année, un registre est tenu en mairie nous permettant d'assurer si besoin une surveillance pour les personnes qui se sont inscrites. Par ailleurs, la solidarité qui existe dans notre village doit responsabiliser chacun d'entre nous pour veiller les uns sur les autres, et pour nous alerter si un danger apparaissait pour l'un de vos proches ou de vos voisins. Je sais qu'il existe de nombreuses personnes qui assurent cette veille.

C'est dans ces situations que le mot solidarité prend tout son sens et que le lien social dans notre village prend toute sa signification.

Comme vous pouvez le voir dans ce bulletin, les dossiers et chantiers conduits par l'équipe municipale continuent de se concrétiser.

Pour ce deuxième semestre :

➤ *La rénovation du belvédère est finalisée et va permettre d'assurer une démarche pédagogique sur le site de Canguilhem sur les trois axes que nous souhaitons :*

-Sécurité routière au travers de conventions signées avec des structures de formation.

-Animations dédiées aux énergies renouvelables, installations photovoltaïques et à la biodiversité auprès des structures éducatives : collèges, lycées, centres de formation qui sont très intéressés par la démarche que nous avons effectuée.

Quatre animations sont déjà planifiées avec 4 structures différentes.

A ce titre, ces actions inscrites dans notre démarche Agenda 21 ont amené l'association nationale Notre village Terre d'Avenir, à venir organiser son assemblée générale à FAUX LE 18 SEPTEMBRE, suivie d'un colloque « Tous acteurs de la transition énergétique ».

Nous sommes très heureux, au travers de ce choix, d'avoir une vraie reconnaissance de notre travail effectué.

➤ *Les travaux d'enfouissement et de rénovation des réseaux dans le bourg avancent conformément aux prévisions.*

Ces travaux marquent la fin de la mise à niveau sur tout le réseau basse tension sur la commune.

Je tiens à remercier l'ensemble des riverains pour leur patience face aux nuisances de ce chantier, et à leur soutien aux personnes qui travaillent sur ce chantier.

J'en profite pour vous confirmer que des travaux importants de rénovation ont lieu sur la ligne moyenne tension en mauvais état, qui vient du poste de Tuilières, ce qui explique les incidents constatés sur le réseau ces derniers jours.

➤ *La préparation technique et l'organisation de la future bibliothèque se met progressivement en place, pour une ouverture prévue début octobre.*

➤ *Les contacts continuent pour concrétiser des permanences de proximité dans notre nouvelle mairie, comme indiqué dans ce bulletin.*

Comme vous pouvez le constater, vos agents et vos élus restent très mobilisés, et j'en profite pour vous souhaiter de passer un bon été et de profiter pleinement de ces moments de partage et de convivialité.

*Le Maire,
Alain LEGAL*



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Étaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, AGUESSE Rachel, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : BOILLIN Françoise.

Représentés : AUBUS Sylvain, DUBUC Bernard, DUMON Patrick, MARCOMINI Chantal.

Madame Bernadette DORLÉAC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Compte de gestion 2018 – Budget principal,
- Compte de gestion 2018 – Budget annexe,
- Compte Administratif 2018 – Budget principal,
- Compte Administratif 2018 – Budget annexe,
- Convention d'affectation à des missions temporaires avec le Centre de Gestion,
- Régulation des collections de la Bibliothèque municipale - critères et modalités,
- Point financier sur l'entreprise CBM - Pénalités, suite à la résiliation du marché relatif à la "Construction de la Nouvelle Mairie",
- Convention entre la Commune de FAUX et Monsieur Dominique PANSART, portant sur l'avance des frais relative à l'extension de réseau de distribution d'électricité,
- Convention avec la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) concernant l'accueil de loisirs « Castidrôle » - 2 ème convention
- Sortie Noël des enfants 2019,
- Nouvelle organisation scolaire,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 20 Février 2018, à l'unanimité.

1 – Convention avec la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) concernant l'accueil de loisirs « Castidrôle » - 2 ème convention

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris pour décision de signer une convention « accueil de loisirs sans hébergement de Castillonnes : convention de partenariat »

La Communauté de Communes Portes Sud Périgord a décidé de ne pas mettre à disposition les personnels CCPSP pour les temps de garderie-relais durant le temps extra-scolaire (petites et grandes vacances). La prise en charge de ce temps d'accueil du matin et du soir, pendant les vacances scolaires, des enfants issus du territoire de la CCPSP est un coût supplémentaire non prévu, qui se rajoute au prix de la journée.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que cette prestation sera assurée par l'ADMR et sera répercutée sur le coût de la prestation de service.

Le tarif établi dans cette nouvelle convention s'élève à 16.50 € par journée/enfants au lieu de 15,50 €.

La durée de la convention a également été modifiée, elle est de 1 an renouvelable par tacite reconduction sur une durée totale de 3 ans.

Monsieur le Maire précise que le coût réel d'un enfant est de 29.50 €.

Le Conseil Municipal, émet un avis favorable, accepte et approuve les termes de cette convention et autorise M. le Maire à signer à l'unanimité

Arrivée de Stéphane TEJERINA à 20h49.

2 – Sortie de Noël des enfants.

Emmanuel ROMERO prend la parole, pour la sortie de Noël des enfants, il a été proposé de changer de stratégie, la sortie est destinée aux un peu plus grands.

Le programme :

- Matin : Eden et Sens à Ginestet pour un coût de 210 €
- Puis direction ACCROZARBRES à La Veyssière

-Pique- nique à ACCROZARBRES pour ne pas mobiliser le bus et le chauffeur, ce qui fait réduire le coût sur le forfait mobilisation.

-Après-midi ACCROZARBRES pour un coût de 384 €

Soit un montant de 914 € pour les activités.

Habituellement, les années précédentes, le coût du bus est de 420 € et la sortie était de 450€.

Cette année, il est proposé de diversifier culturellement les thèmes.

Il est également proposé de fixer la date de la sortie au 15 juin 2019 en raison de la floraison pour visiter le parc d'Eden et Sens.

Les accompagnateurs seront : Bernadette, Rachel, Patrick, Manu, Stéphane.

3 - Convention entre la Commune de FAUX et M. Francis Dominique PANSART relative à l'avance des frais à l'extension de réseau de distribution d'électricité

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 18 septembre 2018 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour le financement d'extension de réseaux de distribution d'électricité pour un terrain situé à La Micalie, sous réserve que le propriétaire actuel prenne en charge les frais.

M. PANSART ayant adressé le chèque de 1425 €, et afin de pouvoir encaisser le chèque, il convient de réaliser une convention entre la Commune de FAUX et Monsieur PANSART Francis Dominique afin de fixer les modalités relatives à l'avance des frais par Monsieur PANSART.

Monsieur le Maire indique que dans ce cas la Commune se positionne comme intermédiaire mais qu'elle ne finance pas le réseau, il précise également que la taxe d'aménagement instaurée dans les communes permet de donner un accès aux différents réseaux tels que l'eau, l'électricité, le téléphone.

La Commune de FAUX a fait le choix de ne pas instaurer pour le moment la taxe d'aménagement communale car le coût dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme peut être important pour le demandeur.

4 – Convention d'affectation à des missions temporaires avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire expose que le contrat de Philippe THEAUX est arrivé à terme le 8 mars 2019.

Monsieur le Maire indique que la Commune a la possibilité en cas de besoin, d'avoir recours à du personnel temporaire mis à disposition par le Centre de Gestion de la Dordogne pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, des missions temporaires, en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

En attendant, le départ à la retraite de René PIGEARD, et afin de pouvoir renouveler un contrat à Philippe THEAUX pour une durée de 1 an, il est proposé de signer cette convention dite «convention d'affectation à des missions temporaires ».

Le personnel est embauché par le Centre de Gestion.

Pour assumer cette prestation le coût est 4.90% du salaire brut de la personne liée au contrat soit dans ce cas environ 75 € par mois.

Le Conseil Municipal, approuve la convention et autorise M. le Maire à signer ladite convention à l'unanimité.

5 - Régulation des collections de la Bibliothèque municipale (Critères et modalités)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la Bibliothèque Départementale De Prêt, pour l'ouverture de la bibliothèque. Il est nécessaire de procéder au nettoyage de l'ancienne bibliothèque, car un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent des informations obsolètes ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération, et propose de définir une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale et d'en définir, ainsi qu'il suit, les critères et les modalités, que l'on appelle désherbage.

Les critères et les modalités proposés sont les suivants :

–les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque Municipale devront être retirés des collections ;

–ces livres réformés seront recyclés.

–le responsable de la Bibliothèque est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections.

Au préalable, il est proposé d'organiser deux demi-journées « portes ouvertes » de l'ancienne bibliothèque le 24/04/2019 et le 4/05/2019 de 14h à 18h afin que les personnes intéressées puissent venir chercher les livres à leur convenance.

Yolande FORMAGGIO se retire du projet, ne pouvant plus y participer pour le moment.

Le but du conventionnement avec la BDDP est de permettre le renouvellement des collections mises à la disposition des usagers.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les critères et modalités envisagés ainsi que les dispositions prises pour leur mise en œuvre.

6 - Point financier, les pénalités suite à la résiliation du marché lot 8 plâtrerie - isolation - plafond modulaire de la Nouvelle Mairie/ Maison de services

Monsieur le Maire rappelle qu'une résiliation du marché lot .8 plâtrerie - isolation pour la construction de la nouvelle mairie a été nécessaire pour la continuité du chantier.

Monsieur le Maire indique qu'au vu du contexte avec l'entreprise CBM, il a été nécessaire de rencontrer la Trésorerie municipale de Bergerac afin de définir la démarche à suivre pour le règlement financier de CBM suite à la résiliation du marché.

Monsieur le Maire expose la situation juridique de l'entreprise CBM, et, le point financier pour le règlement de la dernière situation à CBM et le paiement des défaillances par l'entreprise CBM,

Il précise qu'une lettre recommandée a été envoyée à CBM indiquant :

- la dernière situation à payer à CBM valant Décompte Général Définitif,
- des pénalités qui seront appliquées,
- l'état des comptes relatif aux défaillances de l'entreprise CBM.

Il est exposé que :

Au vu des constatations des travaux non terminés et malfaçons, le non-respect du CCTP et DTU, les salissures des ouvrages connexes,

Considérant la dernière situation valant Décompte Général Définitif pour un montant de 10 098.68 € TTC,

Considérant que des prestations supplémentaires ont dû être réalisées pour pallier aux défaillances de l'entreprise CBM pour un montant de 12 655.79 € TTC

Considérant la proposition d'appliquer les pénalités de chantier s'élevant à 2 800 € se décomposant comme suit :

- absence de réunion de chantier 10 absences X 100 = 1000 €
- retard de livraison des ouvrages 24 jours X 75 € = 1800 €

Le Conseil Municipal, approuve et charge M. le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'unanimité.

7 – Compte Administratif 2018 du Budget principal

Monsieur le Maire commente le Compte Administratif du budget principal, qui se présente comme suit ;

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Articles		Prévu	Réalisé
11	Charges à caractère général	189 899.89	88 225.51
12	Charges de personnel	178 195.00	164 925.98
14	Atténuation de produits	17 521,00	17 521,00
65	Autres charges de gestion courante	59 547.00	55 792.14
66	Charges financières	12 423.27	12 069.28
67	Charges exceptionnelles	100.00	0.00
O42	Opérations d'ordre	11 450.00	11 450.00
O23	Virement à l'investissement	196 891.29	196 891.29
Total		666 077.45	349 983.91

Recettes

R002	Excédent reporté	278 397.64	0
13	Atténuation de charges	3 425.00	3 410.77
70	Produits des services	17 453.00	22 646.47
73	Impôts et taxes	155 403.00	164 398.87
74	Dotations et participations	149 594.00	145 236.53
75	Autres produits de gestion courante	58 402.00	62 187.35
76	Produits financiers	2.81	817.51
77	Produits exceptionnels	0	3 400.00
O42	Opérations d'ordre	0	0
Total		384 279.81	402 097.50

SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses

Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
D001	Déficit reporté	0	0	
16	Remboursement d'emprunts	36 364.93	35 864.93	
204	Subventions d'équipement versées	114 000.00	0	30 633.60
21	Immobilisations corporelles	80 242.50	30 470.12	16 331.00
23	Immobilisations en cours	1 157 742.83	839 421.73	244 829.00
O40	Opérations d'ordre	0	0	
Total		1 388 350.26	905 756.78	291 793.60

Recettes

Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
10	Dotations, fonds divers	39 083.00	0	39 083.00
1068	Affectation à la réserve	1 115.29	1 115.29	
13	Subventions d'investissement	635 887.77	0	596 084.21
16	Emprunts	150 000.00	150 000.00	
165	Cautions	500,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0	1 740.00	
40	Provision pour amortissement	8 050.00	11 450.00	
21	Virement du fonctionnement	196 891.29		
Total		1 031 527.35	164 305.29	635 167.21

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		356 822.91		278 397.64		635 220.55
Opérations exercice	905 756.78	164 305.29	349 983.91	402 097.50	1 255 740.69	566 402.79
Total	905 756.78	521 128.20	349 983.91	680 495.14	1 255 740.69	1 201 623.34

Résultat de clôture	384 628.58			330 511.23	54 117.35	
Restes à réaliser	291 793.60	635 167.21			291 793.60	635 167.21
Total cumulé	676 422.18	635 167.21		330 511.23	345 910.95	635 167.21
Résultat définitif	41 254.97			330 511.23		289 256.26

L'affectation du résultat de fonctionnement - Budget principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernadette DORLÉAC

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 330 511.23**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	278 397.64
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	196 891.29
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	52 113.59
Résultat cumulé au 31/12/2018	330 511.23
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	330 511.23
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	41 254.97
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	289 256.26
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Bernadette DORLÉAC, Présidente de séance soumet au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif du budget principal et l'affectation des résultats, à l'unanimité.

8 – Compte Administratif 2018 du Budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire commente le Compte Administratif du budget principal, qui se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Articles		Prévu	Réalisé	Charges rattachées
11	Charges à caractère général	1560.00	1402.37	
12	Charges de personnel	4911.21	4910.13	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	
66	Charges financières	1402.30	245.91	1155.68
67	Charges exceptionnelles	1,00	0,00	

O22	Charges imprévues	50,00	0,00	
O42	Opérations d'ordre	8773	8676	
O23	Virement à l'investissement	2176.98		
Total		18874.49	15234.41	1155.68

Recettes

R002	Excédent reporté	1642.49	0	
70	Produits des services	10547.00	9947.25	
75	Autres produits de gestion courante	1,00	2,81	
O42	Opérations d'ordre	6684,18	6684,18	
Total		17232	16632.25	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
D001	Déficit reporté	152.03		
16	Remboursement d'emprunts	1764.98	1764.98	
21	Immobilisations corporelles	2500.00	0.00	
23	Immobilisations en cours	0.00	0,00	
O40	Opérations d'ordre	6685	6685	
Total		14112,08	12395,46	0,00

Recettes

Articles		Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
106	Réserves	1270,87	1270,87	
21	Immobilisations	2199,96	2199,96	
O40	Opérations d'ordre	8778	8772,60	
O21	Virement du fonctionnement	1863,25		
Total		10949.98	8449.98	0,00

Le compte administratif, peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	152.03			1 642.49	152.03	1 642.49
Opérations exercice	8 449.98	8 828.03	16 390.09	16 632.25	24 840.07	25 460.28
Total	8 602.01	8 828.03	16 390.09	18 274.74	24 992.10	27 102.77
Résultat de clôture		226.02		1 884.65		2 110.67
Restes à réaliser						
Total cumulé		226.02		1 884.65		2 110.67
Résultat définitif		226.02		1 884.65		2 110.67

Affectation du résultat de fonctionnement - Budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernadette DORLÉAC

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 1 884.65**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 642.49
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	2 176.98
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	242.16
Résultat cumulé au 31/12/2018	1 884.65
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	1 884.65
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 884.65
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Monsieur le Maire quitte la salle, Madame Bernadette DORLÉAC, Présidente de séance soumet au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif du budget annexe d'assainissement et l'affectation des résultats, à l'unanimité.

9 – Compte de gestion 2018 – Budget principal

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2018 du budget principal qui retrace les opérations comptables de la Commune, constatées par la TRÉSORERIE de BERGERAC pour l'année 2018 sans tenir compte des reports, et dont les résultats sont en accord avec le Compte Administratif.

	SECTION d'	SECTION de	TOTAL des
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 388 350.26	666 077.45	2 054 427.71
Titres de recettes émis	164 305.29	419 350.37	583 655.66
Réductions de titres		17 252.87	17 252.87
Recettes nettes	164 305.29	402 097.50	566 402.79
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	1 388 350.26	666 077.45	2 054 427.71

Mandats émis	905 756.78	352 138.96	1 257 895.74
Annulations de mandats		2 155.05	2 155.05
Dépenses nettes	905 756.78	349 983.91	1255740.69
Excédent		52 113.59	
Déficit	741 451.49		689 337.90

Le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2018 du budget principal, à l'unanimité.

10 – Compte de gestion 2018 – Budget annexe d'assainissement

Monsieur le Maire présente le Compte de gestion 2018 du budget annexe d'assainissement qui retrace les opérations comptables de la Commune, constatées par la TRÉSORERIE de BERGERAC pour l'année 2018 sans tenir compte des reports, et dont les résultats sont en accord avec le Compte Administratif.

	SECTION d' INVESTISSEMENT	SECTION de FONCTIONNEMENT	TOTAL des SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	11 102.01	18 874.49	29 976.50
Titres de recettes émis	8 828.03	16 632.25	25 460.28
Réductions de titres	0	0	0
Recettes nettes	8 828.03	16 632.25	25 460.28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	11 102.01	18 874.49	29 976.50
Mandats émis	8 449.98	17 595.47	26 045.45
Annulations de mandats	0	1 205.38	1 205.38
Dépenses nettes	8 449.98	16 390.09	24 840.07
Excédent	378.05	242.16	620.21
Déficit			

Le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2018 du budget principal, à l'unanimité.

Questions diverses :

Organisation scolaire

Les deux Conseils d'écoles ont confirmé la décision de créer deux RPC concentrés pour l'école de FAUX et l'école d'Issigeac.

Il est fait un point sur la rentrée scolaire et lecture des différents échanges avec l'inspection académique.

Il y aura un réajustement de l'effectif au mois de juin.

Jachères fleuries à côté de la Nouvelle Mairie.

Mise en place dès que le temps le permettra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel. BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, DORLÉAC Bernadette, MARCOMINI Chantal.

Absents, excusés : BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, TEJERINA Stéphane.

Représentés : AUBUS Sylvain, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica

Madame Bernadette DORLÉAC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2019,
- Vote de Budget Primitif 2019 – Budget principal,
- Vote de Budget Primitif 2019 – Budget annexe,
- Remboursement cotisations 2018 du contrat assurance GROUPAMA
- Convention concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC),
- Questions diverses.

1 - Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des 4 taxes directes locales.

Monsieur Emmanuel ROMERO questionne sur le sujet de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire indique que les modalités de compensation ne sont pas arrêtées définitivement.

Monsieur le Maire indique que cette année la commune percevra l'IFER, la déclaration de URBASOLAR devant être réalisée avant le 5 mai 2019.

Il est donc proposé de reconduire les taux de 2018 pour l'année 2019.

Ce qui donne pour notre Commune les résultats suivants :

<i>Taxe</i>	<i>Bases d'imposition prévisionnelles 2019</i>	<i>Taux d'imposition</i>	<i>produit fiscal attendu arrondi 2019</i>
<i>Taxe d'Habitation</i>	735 500	9,01	66 269
<i>Taxe Foncière bâti</i>	494 600	10,03	49 608
<i>Taxe Foncière non bâti</i>	35 600	27,08	9 640
<i>C.F.E</i>	36 800	12,63	4 648
TOTAL			130 165

Le Conseil Municipal, vote les taux d'imposition ci-dessus, à l'unanimité.

2 – Vote de Budget Primitif 2019 – Budget principal

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2019 du budget principal, article par article.

Au préalable, il est évoqué l'augmentation des charges du personnel, le contrat d'Elodie BULTEAU arrive à échéance au mois de mai. Il est proposé de renouveler ledit contrat et d'augmenter son temps de travail de 20 h à 30 h, puis en septembre 35 h, en vue de l'ouverture de la bibliothèque. Monsieur le Maire précise qu'Élodie a été recrutée pour animer l'Agenda 21, pour la tenue du Point Poste.

De plus, dans le cadre de la convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, s'il est décidé d'informatiser la bibliothèque, un tiers temps personnel est obligatoire.

Il propose de le voter comme suit ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	153 200.26
012	Charges de personnel, frais assimilés	154 417.13
014	Atténuations de produits	17 577.00
65	Autres charges de gestion courante	66 759.00
66	Charges financières	14 400.00
67	Charges exceptionnelles	100.00

023	Virement à la section d'investissement	339 351.66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 050.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		753 855.05
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5 216.00
70	Produits des services, du domaine, vente	21 058.00
73	Impôts et taxes	205 103.79
74	Dotations et participations	172 925.00
75	Autres produits de gestion courante	58 114.00
76	Produits financiers	757.00
77	Produits exceptionnels	1 425.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	289 256.26
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		753 855.05

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	110 163.84
21	Immobilisations corporelles	91 779.69
23	Immobilisations en cours	291 042.92
16	Emprunts et dettes assimilées	339 575.47
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	384 628.58
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 217 190.50
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	648 929.81
10	Dotations, fonds divers et réserves	177 302.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	41 254.97
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
27	Autres immobilisations financières	1 802.06
021	Virement de la section de fonctionnement	339 351.66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 050.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 217 190.50

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2019, à l'unanimité.

3 – Vote de Budget Primitif 2019 – Budget annexe

Monsieur le Maire présente et commente le budget primitif 2019 du budget annexe d'assainissement collectif.

Il propose de le voter comme suit ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	5 395.82
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 000.00
66	Charges financières	1 340.09

67	Charges exceptionnelles	1.00
022	Dépenses imprévues	50.00
023	Virement à la section d'investissement	1 607.74
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 676.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 070.65

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	14 500.00
75	Autres produits de gestion courante	1.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 884.65
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		23 070.65

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	2 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 824.81
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 685.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		10 509.81

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	1 607.79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 676.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	226.02
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		10 509.81

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif du budget annexe 2019, à l'unanimité.

4 – Remboursement des cotisations 2018 du contrat d'assurance Groupama

Monsieur le Maire indique que le contrat d'assurance GROUPAMA Centre Atlantique a été révisé en 2018, un chèque de remboursement pour le trop versé sur les cotisations en 2018 est à encaisser pour une somme de 352.23 €
Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser cette somme.

5 – Convention sur le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) concentré de la Commune de FAUX

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la dissolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal dans sa séance du 21 Février 2019, et rappelle que cette décision a été prise dans l'objectif de maintenir la 3^e classe sur la commune.

Il est proposé la mise en place d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré sur la Commune de FAUX pour les enfants des communes de Conne de Labarde, Faux, Monmadalès, St Aubin de Lanquais et St Cernin de Labarde.

Il précise que le conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD du 8 Avril 2019 a émis un avis favorable.

Pour confirmer la conservation de la 3^e classe, il faudra attendre la décision du CDEN.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention sur le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré de la Commune de FAUX, ladite convention tient compte de ;

- La structure du Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré sur FAUX
- Ses services,

- Ses frais de fonctionnement,
- Sa durée et sa révision.

Le Conseil Municipal, approuve ladite convention, à l'unanimité.

6 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, DECONINCK Christophe, MELINSKY Monica

Absent, excusé : BOILLIN Françoise, MARCOMINI Chantal

Représentés : TEJERINA Stéphane, FORMAGGIO Yolande

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Convention portant sur le don du mécène « URBASOLAR » à la Commune de FAUX
- Bail commercial – salon de coiffure
- « Espace pédagogique et salles de réunions » : Avenants, travaux supplémentaires et complémentaires
- Chantier SDE Enfouissement des réseaux : Travaux complémentaires (réseau d'eaux pluviales et fourreaux fibre optique)
- Régularisation portant sur l'emprunt transféré à la CCPSP fixant la quote-part de l'emprunt transféré de la 3^e classe
- Travaux de voirie : état des lieux et diagnostic des routes communales :
- Demande de subvention Lycée Maine de Biran – BERGERAC
- Convention mutualisée de services numériques avec l'Assistance Technique Départementale (ATD24) – Migration des données :
- Questions diverses : Contrat PEC Modification du temps de travail 30 heures

Pour tenir compte de la présence de Coline ROMERO le Conseil Municipal décide de modifier l'ordre du jour et de traiter d'abord de la demande de subvention Lycée Maine de Biran.

1 - Demande de subvention Lycée Maine de Biran - BERGERAC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Coline ROMERO et Romane LEPLUS.

Le Lycée Maine de Biran organise un échange scolaire avec la BOLIVIE. 2 jeunes de la commune sont concernés par cet échange qui se traduira par 8 jours en Bolivie (départ en octobre 2019) avec diverses activités. Coline présente les actions engagées par les lycéens pour assurer le plan de financement de ce projet : vente de plantes, de gâteaux sur les marchés et galeries marchandes.

Après un débat sur le caractère très fructueux pour les jeunes de ce type d'échanges Monsieur le Maire propose une subvention de 150€ par lycéen. Ce montant est le même que celui octroyé en 2016 pour d'autres jeunes partis au USA. Monsieur Emmanuel ROMERO est sorti de la salle et n'a pas pris part aux débats ni au vote. La subvention globale de 300€ est validée à l'unanimité. Coline ROMERO se retire de la salle du conseil.

2 - Convention portant sur le don du mécène « URBASOLAR » à la Commune de FAUX

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention qui a pour objet d'établir les conditions de soutien financier du mécène URBASOLAR à la Commune de FAUX, les moyens de financement associés ainsi que les relations entre les parties. Le montant de ce mécénat est de 25000€. Il ne porte que sur 2019.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ladite convention.

3 - Bail commercial – salon de coiffure

Monsieur le Maire indique que le bail signé en juillet 2016 avec Caroline LAFON pour la location de l'ancien bureau de poste pour l'installation de son salon de coiffure était dérogatoire et arrive à échéance au 11 juillet 2019.

Il faut basculer sur un bail commercial classique. Il va être rédigé par le Notaire. Il est proposé de fixer un loyer de 280.48 HT par mois + 20 euros de charges. (Ordures ménagères et assainissement).

Le contrat de bail est conclu pour 9 ans au minimum.

Le locataire peut donner congé à l'expiration d'une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le bail rédigé par le notaire d'ISSIGEAC.

4 - « Espace pédagogique et salles de réunions » - Avenants, travaux supplémentaires et complémentaires

Monsieur le Maire présente les devis relatifs :

- Travaux supplémentaires pour le lot étanchéité : pose d'une coiffe en acier pour 2072 € HT soit 2486.40 TTC (Devis de l'entreprise SCEP).

- Travaux supplémentaires pour le branchement d'eau potable : 1789.34 € HT soit 2 147.22 TTC (Devis de la SAUR). Remise en état avec traversée de la voirie pour le branchement et suppression d'anciens branchements inutiles.

Le Conseil Municipal valide les travaux supplémentaires et autorise Monsieur le Maire à signer les devis à l'unanimité

5 - Chantier SDE Enfouissement des réseaux : Travaux complémentaires (réseau d'eaux pluviales et fourreaux fibre optique)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des chantiers d'enfouissement de réseaux de l'éclairage public et de télécommunication « Effacement Haut du Bourg », et « Mairie et les abords », des travaux complémentaires concernant le réseau d'eaux pluviales et le passage de fourreaux pour la fibre optique sont à prévoir.

-Remplacement de 60 mètres linéaire de buses sur la rue Abadie : pour un montant de 9005.22 € HT (en liaison avec l'enfouissement du réseau électrique). Ce devis est le montant maximum, à priori le coût des travaux devrait être moins élevé.

-Travaux de pose de fourreau en parallèle du réseau éclairage (France télécom Rue des Fargues) : 877.91 € HT

Soit un montant de 9883.13 € HT 11859.75 TTC

Le conseil municipal accepte le principe de cette opération, et mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires, à l'unanimité

Pour la fibre optique les gaines déjà présentes sont suffisantes pour l'avenir.

Pour le réseau d'eau pluviale côté garage il est relevé la présence de racines dans le réseau. Un hydro curage sera nécessaire et un devis demandé.

Le remblai évacué des fouilles part au stand de tir pour constituer une butte afin de sécuriser ce site.

6 – Régularisation portant sur l'emprunt transféré à la CCPSP fixant la quote-part de l'emprunt transféré de la 3° classe

Monsieur le Maire indique que la convention initiale de fonctionnement du RPI tient compte du remboursement des frais, notamment, pour le remboursement de la quote-part de l'emprunt transféré de la 3° classe.

Les années précédentes la CCPSP remboursait une demi-annuité soit 2554 € imputée en fonctionnement à l'article 7478 (Participation autres organismes).

A la demande de la trésorerie nous devons imputer le capital en investissement au 27 6351 (Créances GFP de rattachement) et les intérêts en fonctionnement au 7621 (Intérêts immo. fin. encaissés à échéance).

Une nouvelle convention sera rédigée avec l'aide de Madame la Trésorière adjointe après le déménagement de la Trésorerie Municipale de Bergerac et sera proposée au Conseil Municipal du mois de juin.

Le Conseil Municipal valide le principe à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un point sur l'école : 9 familles présentes lors de la journée portes ouvertes et 63 enfants prévus pour la prochaine rentrée.

7 – Travaux de voirie : état des lieux, diagnostic des routes communales :

Monsieur le Maire propose de faire intervenir M. POITEVIN qui travaillait précédemment pour la CCPSP pour réaliser un diagnostic et un état des lieux des travaux de voirie à envisager. Le coût de cette intervention se situe entre 200 et 300€.

Le Conseil Municipal valide cette demande à l'unanimité.

8 – Convention mutualisée de services numériques avec l'Assistance Technique Départementale (ATD24) – Migration des données :

Lors de la séance du 21 février 2019, un avis de principe a été donné à Monsieur le Maire concernant la signature de la convention de l'ATD pour la mise à disposition d'outils tels que :

- Fourniture, maintenance et paramétrage des logiciels,
- Hébergement des logiciels et de données,
- Formation initiale et complémentaire et Assistance quotidienne

Cet avis de principe était soumis à la présence dans l'offre de l'ATD de la gestion de l'état civil et la gestion des listes électorales. L'état civil et la gestion des listes électorales figurent bien dans cette convention.

Au vu de la disponibilité de l'ATD24 pour répondre aux questions le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'adhésion aux services numériques de l'Assistance Technique Départementale24 pour un montant de 2120 € par an et un coût de la migration des données de comptabilité d'environ 1000 €.

Questions diverses

Contrat PEC Modification du temps de travail 30 heures :

Dans la séance du 9 avril 2019 et dans le cadre du vote du budget, M. le Maire a exposé les dépenses liées au personnel, notamment la modification du temps de travail d'Elodie BULTEAU, adjoint d'animation, en vue de l'ouverture de la bibliothèque.

Le contrat initial arrivait à terme le 1^{er} mai 2019, et portait sur 20 heures, il a été amené à 30 heures.

Antenne FREE : elle doit être érigée le 23 mai. Les réponses des autres opérateurs sont toujours en attente.

Sortie du 15 juin : M. ROMERO confirme la sortie (Eden ET Sens et Accrobranche). Un courrier sera adressé aux parents pour un départ à 8h45 et un retour vers 17h30.

Forum des associations : une réunion est prévue pour le 5 juin 20H

Borne électrique : elle va être active le 23/05/2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel (arrivée à 21h 37), BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MARCOMINI Chantal

Absent, excusé : AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe

Représentés : DUBUC Bernard, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Bibliothèque : Règlement intérieur, devis du mobilier, charte bénévole
- Retrait du Syndicat Mixte A.GE.D.I (logiciel)
- Contrat pour l'entretien de la vitrerie de la Nouvelle Mairie
- Décision modificative : budget assainissement
- Devis à valider : pour le curage du réseau d'eaux pluviales, l'achat de matériel informatique et le remplacement d'une porte de la salle des fêtes
- Questions diverses

Monsieur Emmanuel ROMERO demande que soit rajouté à l'ordre du jour le choix de l'association à subventionner. Le Conseil Municipal approuve cet ajout, à l'unanimité.

1 - Bibliothèque : Règlement intérieur, charte du bénévole, devis du mobilier

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur. Il a été validé par la commission « bibliothèque » et adapté à partir d'un règlement type de la BDP. Les articles 2,3 et 17 entraînent des interrogations sur la définition des

termes usagers et adhérents ainsi que sur la responsabilité par rapport aux jeunes mineurs présents dans la bibliothèque. L'article 22 précise que les livres non conservés seront recyclés ce qui répond aux attentes des élus.

Monsieur le Maire lit la charte du bénévole, finalisée par la commission « bibliothèque ». Elle fait apparaître les différentes tâches à réaliser par les bénévoles et leurs engagements annuels. Elle précise les champs d'action des bénévoles et des salariés. Cette charte sera signée par les bénévoles. Elle n'entraîne pas de remarques particulières de la part des élus.

4 propositions différentes (3 entreprises contactées dont 1 variante) ont été étudiées par la commission « bibliothèque ». Ces offres répondaient à la demande de cette commission (vu avec la BDP) en terme de matériel (étagères, tables, coin enfants...). Les prix sont relativement proches. La commission a porté son choix sur l'entreprise MELVIN CONCEPT pour 10623.43€ TTC pose comprise.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la charte du bénévole et le devis de l'entreprise MELVIN CONCEPT pour 10623.43€. Le règlement intérieur est lui aussi validé sous réserve de préciser les articles 2 et 3 sur la définition des termes usagers et adhérents et de remplacer le « et accompagné d'un adulte responsable » par « ou accompagné d'un adulte responsable » dans l'article 17.

2 - Retrait du Syndicat Mixte A.G.E.D.I (logiciel)

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 15 mai 2019, le Conseil Municipal a décidé de signer une convention avec l'ATD pour pouvoir utiliser la plateforme mutualisée de services numériques et les services la composant, (logiciels, assistance technique, assistance juridique). Cette plateforme mutualisée de services numériques remplacera toutes les prestations actuellement réalisées avec le Syndicat Mixte AGEDI, logiciels, assistance technique...

Une délibération doit être prise pour le retrait du Syndicat Mixte AGEDI et elle doit être transmise avant le 31 Janvier de l'année considérée. (Soit avant le 31 janvier 2020).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à prendre cette délibération de retrait du Syndicat Mixte AGEDI à compter du 1er Janvier 2020.

3 - Contrat pour l'entretien de la vitrerie de la Nouvelle Mairie

Monsieur le Maire indique que plusieurs devis pour l'entretien des vitres de la Nouvelle Mairie pour deux passages par an ont été demandés.

Après réception des devis il s'avère que le devis le mieux disant est celui de l'entreprise « Clean service » de Bergerac à savoir un contrat d'entretien pour un forfait au passage de 192 € TTC avec une fréquence de deux passages à l'année, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix du contrat d'entretien « Clean service »

4 - Décision modificative : budget assainissement

Lors du visa du budget primitif de l'assainissement, Mme la Trésorière a relevé une anomalie qu'il est nécessaire de modifier par décision modificative.

Le virement entre la section de fonctionnement et la section d'investissement lié à un problème d'arrondi, est incohérent.

Au compte 021 le montant est de 1607.79 €

Au compte 023 le montant est de 1607.74 €.

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT :				
D – 61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.05	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.05	0.00	0.00	0.00
D – 023 Virement à la section d'investissement	0.00	0.05	0.00	0.00
Total D 023 : Virement à la section	0.00	0.05	0.00	0.00

d'investissement				
Total FONCTIONNEMENT	0.05	0.05	0.00	0.00
TOTAL Général :		0.00		0.00

Le Conseil Municipal décide des virements de crédits comme indiqué ci-dessus, à l'unanimité.

5 - Devis à valider : pour le curage du réseau d'eaux pluviales, l'achat de matériel informatique et le remplacement d'une porte de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose les devis suivants :

- le réseau d'eau pluviale est fortement encrassé. Pour effectuer l'hydrocurage de la totalité du réseau le coût proposé est de 1600€H.T. Cette opération n'a semble-t-il jamais été effectuée. Il est proposé d'effectuer cet hydrocurage sur 2 années (soit 800 € H.T. en 2019 et 800 € H.T. en 2020) Validé à l'unanimité

-Matériel informatique : après un point complet de l'état du matériel il s'avère nécessaire de changer un des ordinateurs du secrétariat, la batterie du portable et un écran plat hors service. Le montant total sera de 1454€ TTC. L'ordinateur précédent du secrétariat sera réinstallé pour le fonctionnement de la bibliothèque.

-Porte d'entrée de la salle des fêtes : changement absolument nécessaire pour assurer la sécurité des utilisateurs de cette salle. Le montant du devis est de 2411.86€ TTC.

Pour la friteuse à remplacer le montant prévu est d'environ 180€ TTC.

Le Conseil Municipal, accepte l'ensemble des devis, à l'unanimité.

6 – Demandes de subventions par des associations extérieures à la commune

M. Emmanuel ROMERO présente l'ensemble des demandes de subvention reçues.

Après étude et discussion, le Conseil Municipal, décide d'accorder 300€ à l'Association France ALZHEIMER, à l'unanimité

M. Emmanuel ROMERO fait part de la réunion du 19 juin avec plusieurs associations. Le FORUM des Associations est reconduit pour le 14 septembre avec un format plus court (10h-15h) et un seul chapiteau à installer. Il rappelle que le bénéfice 2018 de 232€23 a été reversé à l'APE.

Pour finir il relate la sortie réussie à EDEN ET SENS et Accrobranche du 15 juin.

Questions diverses

EPF : du fait du PLUi c'est la CCPSP qui à le droit de préemption urbain. Ce droit doit être délégué directement à l'EPF par délibération de la CCPSP

Dossier catastrophe naturelle : le nouveau jugement n'a pas donné suite à la demande de révision du non classement en état de catastrophe naturelle de plusieurs communes dont FAUX. Une réunion avec l'avocat est envisagée pour décider de la suite à donner.

Prochain comité syndical du SCOT à FAUX mardi 2 juillet ainsi qu'une réunion du conseil d'administration de la nouvelle caisse locale du CA « BERGERAC en PÉRIGORD » en septembre.

Point Scolaire : 67 enfants sont inscrits pour la rentrée ce qui devrait permettre de conserver 3 classes Décision le vendredi 28 juin (CDEN). La fête des écoles décalée au dimanche à été un franc succès.

Remerciements : Mme WAGNER Carole, présidente de l'association COMEDIES COCASSES remercie par courrier le conseil municipal pour la subvention et l'accès à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

LES HABITANTS

Le Journal regorge de petites informations. Nous nous efforçons de les mettre à jour du mieux possible. N'hésitez pas à tout regarder et à nous indiquer toute erreur que nous aurions pu commettre !

NOUVEAUX HABITANTS

Kévin NOUVET et Céline ROCUET,
aux Grèzes.

Romain BONETTI, au Bourg.

Nous leur souhaitons la bienvenue !

DÉCÈS

M. André BORTZMEYER, décédé à Périgueux le 6
juin 2019.

M. Kévin VAUDOIS, décédé à Faux le 10 juillet 2019.

Toutes nos condoléances aux familles.

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous vous invitons à venir nous rencontrer à la MAIRIE pour la remise du livret d'accueil et vous faire connaître aux services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès votre arrivée dans notre village.

Merci d'avance

LOCATION DE TABLES ET DE CHAISES / DE LA SALLE DES FÊTES

La commune met à disposition de ses habitants (uniquement) des tables et des chaises, ainsi que la salle des fêtes.

Pour rappel, la procédure habituelle, suivant la disponibilité du matériel/de la salle, est :

- En mairie, venez remplir la fiche de location le plus tôt possible ;
- Le jour d'enlèvement des tables/chaises, ou de la remise des clés de la salle des fêtes, se fait le vendredi après-midi ; vous déposez un chèque de caution à ce moment-là ;
- Le jour de retour du matériel, ou des clés de la salle des fêtes, se fait le lundi suivant le week-end de location ; après état des lieux, le chèque de caution vous est rendu en échange du règlement de la location.

DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANETE !

Afin que vous, les citoyens, vous fassiez partie de l'Agenda 21 de votre commune, vous pouvez faire des petits gestes au quotidien en faveur de notre environnement. D'ailleurs, vous en faites peut-être déjà sans le savoir... voici les suivants, la suite dans le prochain Tambourinaire !

#13

JE LAISSE PASSER LES SOLDES !

Budget moyen habillement	Je fixe l'objectif neuf à -60%
756€	300€
Troc, vente & achat d'occaz	Votre gain annuel
456€	

LA MODE EN CHIFFRES :

- 100 milliards de vêtements sont vendus chaque année.
- 1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre.
- 70% des matières synthétiques proviennent du pétrole.
- Les microfibres relâchées au lavage correspondent à 50 milliards de bouteilles plastiques déversées dans les océans chaque année.

Chaque année, 460 milliards de dollars de vêtements encore portables sont jetés dans le monde.

LES PETITS CALCULS (SAVANTS) Plus d'info(graphie)s : www.les-petits-calculs-savants.fr

#15

JE DÉGIVRE LE RÉFRIGÉRATEUR RÉGULIÈREMENT!

Consommation moyenne	Nettoyage de la grille arrière
60€ (et beaucoup plus)	-30% à -50%
Dégivrage tous les 3 mois	Votre gain
-30% à -50%	18€ à +36€/an

LES EQUIPEMENTS DE FROID EN CHIFFRES :

- Jusqu'à 30% de la consommation d'électricité d'un foyer (hors chauffage et production d'eau chaude), c'est le plus gros poste de dépense.
- Un réfrigérateur de classe A++ consomme 45% d'énergie en moins qu'un classe A, une économie de 25€/an, 375€ sur la durée de vie de l'appareil.

Chaque année en France, il faut traiter environ 1150 tonnes de déchets nucléaires, soit environ 3150 kilogrammes de déchets par jour.

LES PETITS CALCULS (SAVANTS) Plus d'info(graphie)s : www.les-petits-calculs-savants.fr

CROIX ROUGE-FORMATION DEFIBRILLATEUR

La commune souhaite organiser une initiation à l'utilisation du défibrillateur à destination des habitants. Celle-ci sera gratuite. **Son financement sera pris en charge par la commune et la fondation CNP Assurance.** Cette formation dure 1 heure et sera programmée de 18h30 à 19h30 le lundi ou mardi soir. Pour être organisée, il faut un minimum de 10 personnes par session.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie.



Pour s'informer sur notre Agenda 21, une lettre d'informations a été créée. Pour la recevoir, envoyez votre mail à la mairie : faux24.mairie@wanadoo.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

ATTENTION !

Les pré-demandes de carte d'identité, de passeport et de carte grise se font sur le site de l'ANTS, plateforme sécurisée de référence. Elles sont **GRATUITES**. Seuls les timbres fiscaux (en cas de perte ou de vol), le coût de la carte grise et le cas échéant une commission par un garage habilité, peuvent vous être demandés.

DEMANDE	ADMINISTRATION CONCERNÉE	OÙ ALLER ? COMMENT FAIRE ?
<p>Titres de séjour</p> <p>Renouvellement de récépissés et d'attestations pour demandeur d'asile</p>	<p>Préfecture</p> <p>Préfecture</p>	<p>Depuis le 25 juin 2018, la procédure est dématérialisée.</p> <p>Dossier à télécharger sur www.dordogne.gouv.fr puis rendez-vous à prendre sur www.dordogne.gouv.fr/prendre-un-rendez-vous</p> <p>Préfecture de Périgueux, 2 Rue Paul-Louis Courier, Sans rendez-vous, Mardi et jeudi de 8h30 à 12h. Posez vos questions à : pref-questions-etrangers@dordogne.gouv.fr</p>
Carte Nationale d'Identité	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Passeport	Mairie avec un dispositif de recueil (Bergerac, Lalinde, Villéral).	<p>Pré-demande à faire en ligne sur le compte ANTS. Dépôt du dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des empreintes digitales. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Permis de conduire	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS. Photos spécifiques avec code et signature électronique. Espace d'aide à la Mairie de Faux.</p>
Carte grise	Dématérialisé, sur Internet Ou Garage habilité.	<p>Demande à effectuer sur le compte de l'ANTS en se connectant obligatoirement via France Connect. Espace d'aide à la Mairie de Faux Ou Sous-préfecture de Bergerac, le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi.</p>
Changement d'adresse sur carte grise	Dématérialisé, sur Internet.	<p>Sur le Service-Public.fr, rubrique « Signaler son changement d'adresse en ligne ». Espace d'aide à la Mairie de Faux</p>



OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14h à 18h30

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
15 rue des Fargues

☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI – MARDI - MERCREDI –
JEUDI - VENDREDI

De 14h à 17h

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE



15 rue des Fargues



Le numéro de téléphone change et devient
le même que celui de la mairie : 05.53.24.32.40



Une tablette à l'Agence Postale !

Pour vos démarches sur le site de La Poste, La Poste mobile et la Banque Postale ;

Pour s'informer sur les services publics, faire ses démarches administratives, suivre ses démarches en ligne (Service-Public, CPAM, Pôle Emploi...) ;

La Poste met à disposition une tablette vous permettant d'accéder à ces services en ligne et aux services publics.

LA POSTE – ADRESSAGE : pensez à modifier vos adresses !

La Poste souhaite signaler que beaucoup d'habitants n'ont encore pas fait la modification de leur adresse.

La commune a procédé à la numérotation et à la dénomination de ses rues fin 2016.

Votre maison possède donc désormais une rue et un numéro attribué. C'est à vous à demander la modification de votre adresse auprès des organismes avec lesquels vous communiquez.

Nous vous remercions de bien vouloir y procéder : un simple courrier peut suffire, la démarche pouvant aussi se faire sur Internet sur les sites des organismes ou via Service-Public.fr.

N'oubliez pas : la numérotation permet de faciliter le travail du facteur et des livreurs, le repérage des pompiers pour une intervention plus rapide, des gendarmes, etc...

LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

est effectué selon le calendrier que vous avez reçu en début d'année habituellement :
- toutes les semaines le lundi matin pour les bacs noirs
- tous les quinze jours le mercredi matin pour les bacs jaunes
- **Susceptible de modification en fonction des jours fériés.**



N°VERT du SMD3 : 0 800 942 601

ATTENTION : plus de double ramassage !

Les étés précédents, vos bacs noirs étaient ramassés deux fois par semaine.
Avec la nouvelle organisation, le double ramassage est supprimé.
Vous devez vous référer au calendrier que vous avez reçu en début d'année.

Ceci dans un souci de meilleure gestion des déchets : en compostant et en triant mieux vos déchets, vos poubelles noires devraient diminuer !

SMD3

COMPOSTEURS

Afin de diminuer vos déchets, n'hésitez pas à contacter le SMD3 pour acheter un composteur. Une participation financière vous sera demandée : 10 € pour celui de 300L et 20 € pour le 600L.

IMPORTANT ! POSITIONNEMENT BACS NOIR ET JAUNE

Le nouveau mode de collecte par camion robotisé nécessite de laisser un minimum de 60 cm libre tout autour du bac (au-dessus également) pour permettre au bras de saisir le bac.

DITES-LE NOUS

Si vous avez des problèmes de bacs ou concernant le ramassage. Nous les transmettrons au SMD3.



CITOYENNETÉ

BUREAU DE VOTE

A partir des prochaines élections, le bureau de vote sera désormais situé :
SALLE DU CONSEIL à la Nouvelle Mairie – 15 Rue des Fargues

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les prochaines élections municipales se dérouleront :
- le 15 mars 2020 pour le 1^{er} tour,
- le 22 mars 2020 pour le 2nd tour (le cas échéant).



LISTES ELECTORALES

Il existe trois types de listes électorales :

- La liste principale : pour toutes les élections. Les électeurs de cette liste sont de nationalité française.
- La liste complémentaire « européennes » : pour l'élection des députés européens du pays dans lequel on vote (ici, les députés français au parlement européen). Cette liste est destinée aux personnes de nationalité étrangère et européenne.
- La liste complémentaire « municipales » : pour l'élection du maire et des conseillers municipaux. Cette liste est destinée aux personnes de nationalité étrangère et européenne souhaitant voter pour le maire de la commune dans laquelle ils habitent.

Les listes complémentaires européennes et municipales sont deux listes distinctes. L'inscription sur l'une n'engendre pas l'inscription sur l'autre. Ce sont donc deux démarches à faire pour s'y inscrire.

Cependant, il n'y a qu'une seule et même carte d'électeur pour ces deux listes complémentaires, que vous soyez inscrit sur l'une ou l'autre liste, ou sur les deux.

INCIVILITÉS – Encore !

De nouvelles incivilités ont pu être constatées, notamment dans des propriétés privées (dégradations, déjections)...

Les incivilités peuvent être passibles d'amendes.

Merci de laisser les lieux publics propres mais aussi de respecter les propriétés privées, ainsi que leurs propriétaires !

Vivre dans un village c'est aussi un savoir-vivre ensemble !



RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE

Mise en œuvre du recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris

Les électeurs peuvent déposer leur soutien selon deux modalités :

- Soit directement sur <https://www.referendum.interieur.gouv.fr>
- Soit via une borne d'accès internet installée dans la mairie de 23 communes de Dordogne, dont Bergerac, Lalinde, Eymet et Prignonrieux.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité pour effectuer cette démarche.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Appel à vos idées !

Habitants et Associations : un budget participatif de 1 million d'€ !

Le Conseil départemental souhaite vous associer à l'élaboration et au suivi des projets mis en œuvre sur nos territoires.

Informations et dépôt d'idées sur :
<https://budgetparticipatif.dordogne.fr/>

Des bulletins seront également à votre disposition à la mairie pour y déposer vos idées.



Plusieurs étapes sont prévues :

- Phase de dépôt des idées : dès maintenant – 11 octobre 2019 ;
- Phase d'analyse par les services départementaux et commission citoyenne : 13 octobre – 15 novembre 2019 ;
- Phase de campagne et vote : 16 novembre – 8 décembre 2019 ;
- Dépouillement et annonce des résultats : 14 décembre 2019.

INFOS DIVERSES

CONSULTATION DE NOURRISSONS

Docteur Auriane BLANCHARD

Puéricultrice : Vanessa RIVIERE

A ISSIGEAC A PARTIR DE 9 H 30

JEUDI 10 OCTOBRE 2019

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

JEUDI 12 DECEMBRE 2019

Prendre rendez-vous au 05 53 02 04 62



PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Le jeudi matin 9h30 – 11h30

A partir du Jeudi 03 Octobre 2019.

A la Mairie de Faux – Bureau des permanences

(Les services administratifs de la mairie restent cependant fermés au public)

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le SDE24 avec INEO ont procédé aux travaux de renforcement et d'enfouissement de réseaux dans le haut du bourg. Ces travaux vont permettre une amélioration de la qualité des réseaux de la commune ainsi que de la qualité visuelle du bourg.

Nous tenons à vous remercier pour votre indulgence vis-à-vis des désagréments que ces travaux ont pu engendrer : route barrée, réduite à une voie, remise des compteurs en limite de propriété, bruit, etc...

En effet, nous n'avons reçu aucune plainte allant en ce sens depuis le début des travaux.



CATASTROPHE NATURELLE

- Le recours contre l'Etat qui avait été formé contre le refus de reconnaissance en état de catastrophe naturelle (retrait/gonflement) de 2016, a été rejeté.
- La demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle (retrait/gonflement) pour 2018 a également été refusée.

Si votre habitation subit des dégâts suite à la sécheresse, vous pouvez le signaler à la mairie, par simple courrier avec photos des dégâts subis.

DDFIP - RECRUTEMENT DE SERVICE CIVIQUE

La Direction Départementale des Finances Publiques de Dordogne recrute 5 volontaires du service civique pour une mission de 9 mois débutant le 3 octobre 2019, à raison de 24 heures hebdomadaires. Les volontaires, âgés de 18 ans à 25 ans, encadrés par des tuteurs, exerceront leur mission dans les accueils des centres des finances publiques sur les sites de Périgueux, Bergerac, Nontron Ribérac ou Sarlat.

Les volontaires doivent faire acte de candidature sur le site <http://www.service-civique.gouv.fr>, **au plus tard le 20 septembre 2019** et peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de Patrick LITAUDON (05 53 02 38 48).

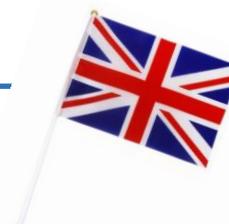
La mission est consultable sur la page suivante:

<https://www.service-civique.gouv.fr/missions/contribuer-a-la-qualite-des-relations-des-services-des-finances-publiques-avec-leurs-usagers-61>



BREXIT

Un site internet d'informations à destination des français et des britanniques existe : www.brexit.gouv.fr



POINTS DE VIGILANCE

DEMARCHAGE : ISOLATION A 1 €

L'ADIL 24 vous conseille de vous inscrire sur <https://conso.bloctel.fr/> afin d'indiquer votre refus d'être démarché par téléphone et d'indiquer à vos opérateurs téléphoniques votre volonté d'être sur liste rouge.

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi.

Si vous êtes déjà inscrit sur cette liste et que le démarchage persiste, il est nécessaire de signaler le dysfonctionnement via le site de bloctel afin que les services décentralisés de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) puissent enquêter. https://conso.bloctel.fr/docs/Fiche_pratique_reclamations.pdf

Si vous pensez qu'une entreprise vous démarche abusivement, vous pouvez plutôt contacter la DDCSPP. Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - 18 Rue 26ème Régiment d'Infanterie, 24000 Périgueux – Tél : 05.53.03.65.00

Isolation à 1 €

Il n'y a pas d'interlocuteur unique concernant ce dispositif. Il s'agit d'un domaine privé et concurrentiel. Il vous appartient donc de comparer les offres des fournisseurs avant de signer un devis.

Nous vous invitons à consulter le site du ministère de la transition écologique et solidaire où vous trouverez, entre autre, la liste des signataires de la charte « Coup de pouce Isolation », qu'il vous appartiendra de contacter. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>

Si vous souhaitez prendre le temps de réfléchir à votre projet de rénovation énergétique de façon plus globale :

- l'Espace Info Energie du CAUE 24 se tient à votre disposition gratuitement pour des conseils et un accompagnement technique et financier. Cela peut se faire par téléphone, mail ou sur RdV au CAUE à Périgueux ou lors des permanences délocalisées dans le département.
- L'ADIL 24 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) se tient à votre disposition au 05.53.09.89.89 ou par mail adil24@wanadoo.fr.

ANALYSE D'EAU

Si vous souhaitez faire analyser l'eau d'un de vos puits ou de votre réseau (voire de ruisseau si les paramètres sont à peu près définis), le **Laboratoire départemental d'analyse et de recherche** peut recevoir des échantillons prélevés par vous-même ou se déplacer sur site.

Devis et renseignements auprès de :

Céline MALLET – 05.53.06.80.00 - <http://labo.dordogne.fr/>

LA CANICULE ET NOUS !

Comme chaque année, le Maire de la Commune est tenu d'ouvrir et de mettre à jour un registre recensant les personnes âgées, isolées, handicapées, fragiles ou à risques, dans le cas où nous aurions une période de canicule pendant l'été.



Nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie de FAUX si vous êtes dans cette situation et nous sollicitons également toutes personnes connaissant amis ou voisins pouvant se trouver en difficultés lors de grosses chaleurs et nous les signaler.

La canicule peut mettre notre santé en danger



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule





Coupez l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre est présent dans plusieurs départements de la région Nouvelle-Aquitaine¹. Il fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières², être vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et zika. Actuellement, il n'y a pas d'épidémie de ces maladies en France métropolitaine mais, pour lutter contre ce risque, quelques gestes simples sont à adopter.

Des gestes simples pour éviter sa prolifération et se protéger

► Coupez l'eau aux moustiques !

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs. Au contact de l'eau (même en petites quantités), ils donnent des larves. C'est là qu'il faut agir. **PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Penser aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées des gouttières ;
- **Couvrir les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage

Participez à la surveillance du moustique tigre

► Sachez reconnaître le moustique tigre

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre. Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit ! (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises!)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)
- Sa piqûre est douloureuse.

► Signalez sa présence

Vous avez reconnu le moustique tigre ? Signaler sa présence sur le portail www.signalement-moustique.fr

¹ Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, et, depuis cette année en Corrèze.

² L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre pique un malade revenant d'un pays où sévissent ces maladies et transmette le virus lors d'une 2^{ème} piqûre à une personne saine.

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE**
en localisant le feu
avec précision



**JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON**
elle est mon
meilleur abri

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet



attention-feux-foret.gouv.fr

En partenariat avec



LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

RECONNAITRE SES DIFFÉRENTS STADES



Stade
plantule

AVRIL-MAI



Stade
végétatif

JUIN-JUILLET



Stade
floraison

AOÛT-OCTOBRE

Pourquoi lutter contre l'ambrosie à feuilles d'armoise ?

Nuisible pour la santé : source d'allergies (rhinites, conjonctivites, trachéites, urticaire, eczéma et asthme).

Nuisible pour l'agriculture : perte de rendement, semences non conformes, traitement de sol supplémentaire, importante production de graines, conflits de voisinage...

Que faire ?

La plante doit être éliminée par arrachage, de préférence avant floraison et grenaison, avec port de gants.

Par un fauchage de préférence avant floraison.

En empêchant son installation par technique de végétalisation (= ne pas laisser des terrains nus).

Signalement et informations :

Sur la plateforme de signalement :

www.signalement-ambrosie.fr

Application mobile « Signalement ambrosie »

Par mail : contact@signalement-ambrosie.fr

Par téléphone : 0 972 376 888

La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme LEYMA Mélanie 06.35.11.81.30
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : M. BOUËSNARD Philippe (école)
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Ce calendrier peut évoluer en cours d'année.

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
	2019	
15 août	Fête du village	Comité des fêtes
7 septembre	Concours de pétanque	Football Club de Faux
14 septembre (date à confirmer)	Forum des associations	Toutes les associations et la mairie
28 septembre	Journée détente	Temps des Loisirs
11 octobre	Concert en l'Eglise de Faux	La Chorale Méli Mélodie
12 octobre	Repas de fin de saison	Les Boulistes de Faux
22 novembre	Repas et loto, ouverts aux adhérents du secteur	Temps des Loisirs
30 novembre	Théâtre	Comédies Cocasses

MANIFESTATIONS (AFFICHES, ARTICLES)

CREATION ET LOISIRS

Les activités de l'Asso vont reprendre. Nous ne savons pas à ce jour si l'état de santé de certains animateurs ne nous conduira pas à des modifications de dernière minute. D'avance, nous réclamons de l'indulgence.

Les cotisations 2019/2020 :

- l'animateur dont la seule activité est la sienne est exonérée de toute cotisation, et devient de fait membre d'honneur.
- les membres du CA et les animateurs pratiquant une 2^{ème} activité au sein de l'association, sont exonérés de la moitié de la cotisation de base, à laquelle s'ajoute éventuellement la (ou les) activité (s) sportive(s).
- les activités sportives nécessitant un enseignant qualifié, voient leur cotisation modifiée, soit le tarif de base majoré de l'activité sportive.



Création Et Loisirs

Saison 2019-2020 Activités et Horaires

Les activités de l'association reprendront en septembre 2019.

Vous pouvez vous inscrire en fonction des places disponibles en contactant les responsables et animateurs des ateliers indiqués dans le tableau ci-dessous comportant les dates de reprise.

<p>COUTURE</p> <p>mardi 14h-17h30 Préfabriqué Culturel</p> <p>A.FAURE 05 53 24 03 93</p> <p>À partir du 17/09/2019</p>	<p>PEINTURE</p> <p>lundi 14h30-17h Préfabriqué Culturel</p> <p>M.MELINSKY 05 53 22 53 08</p> <p>À partir du 16/09/2019</p>	<p>PEINTURE</p> <p>jeudi 14h-16h30 Préfabriqué Culturel</p> <p>M-H ANSELMINO 06 63 52 56 06</p> <p>À partir du 19/09/2019</p>
<p>RANDONNÉE</p> <p>lundi 9h-11h jeudi 9h-10h30</p> <p>D.MONTEIL 07 86 41 00 01</p> <p>À partir du 16/09/2019</p>	<p>GYM DOUCE adultes</p> <p>lundi 18h30-19h30 Salle des fêtes</p> <p>J.BRIDAUX 06 12 77 41 75 M.POTIER 05 53 24 36 71</p> <p>À partir du 16/09/2019</p>	<p>GYMNASTIQUE adultes</p> <p>mercredi 18h30-19h30 Salle des fêtes</p> <p>J.BRIDAUX 06 12 77 41 75 M.POTIER 05 53 24 36 71</p> <p>À partir du 19/09/2019</p>
<p>KI AÏKIDO dés 12 ans</p> <p>jeudi 20h-21h30 Salle des fêtes</p> <p>B.WELTER 06 60 58 57 01</p> <p>À partir du 19/09/2019</p>	<p>YOGA adultes</p> <p>jeudi 10h-11h15 Salle des fêtes</p> <p>R-M.LOPEZ 07 68 01 63 71</p> <p>À partir du 19/09/2019</p>	<p>ZUMBA adultes</p> <p>mardi 19h-20h Salle des fêtes</p> <p>S.MONTILHAUD 06 17 35 76 35</p> <p>À partir du 17/09/2019</p>

Cotisation annuelle :

40€ : couture, randonnée, peinture lundi et/ou jeudi

70€ : activités précédentes + 1 ou 2 activités sportives au choix

80€ : activités précédentes + 3 ou 4 activités sportives au choix

20€ : enfants jusqu'à 16 ans

Les inscriptions se font auprès des ateliers. Pour tout renseignement complémentaire contactez J. DUMON 07 61 00 77 26 Ou R. ROUX 06 25 60 34 44



Du 02 au 31 Août 2019
ESCAPADE ARTISTIQUE
à « LA BARDE »

P'TITE SOEK

Création mode et accessoires
noumea_paris@hotmail.com

MONICA MELINSKY

Artiste peintre
monicamelinsky@gmail.com

SALOMÉ GROUARD

Artiste protéiforme
sgrouard@outlook.fr

LA BARDE *

24 560 Faux

Expo-vente : entrée libre

Lundi au Vendredi de 14 à 18 h
En dehors de ces créneaux

prendre RDV et renseignements

06 46 37 60 89

* À 1 km après la sortie de Faux en direction de Lanquais après la métairie du Roc et le Château le Tour, prendre la route à droite et c'est la dernière maison au bout du chemin avec le majestueux cèdre !

VERNISSAGE LES 2 ET 9 AOÛT
À PARTIR DE 19H45
RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
06 46 37 60 89



Comité
des Fêtes

FAUX

14 août

Concours de Pétanque

19h en doublette – ouvert à tous

Buvette et restauration sur place
(grillades, frites, crêpes...)

15 août

10 h 30 Messe de l'assomption

12 h 00 Apéritif offert

Marché Gourmand Musical

à partir de 19 h

Spécialités régionales :

- Huitres, Gambas
- Moules frites,
- Magret de canard
- Veau et ses légumes
- Entrecôte-frites
- Fromage
- Desserts (crêpes, glaces)
- Apéritif, Vin, Café

FÊTE FORAINE

toute la journée

Promenade à Poney

Jeux en bois

GRAND BAL

23 h

FEUX D'ARTIFICE

(Offerts par la Mairie de Faux)

Renseignements: 05 53 61 68 01 HR



CONCERT

Vendredi 11 octobre 20h30
Eglise Saint Saturnin de Faux

La chorale
Méli Mélodie
de Saint Laurent des
Vignes
Chef de chœur
Catherine COLLE



reçoit



La chorale suédoise
Soon Gospel
de Norrköping
Chef de chœur
Lena HÄGLE

Programme

*Chants du monde, sacrés, profanes, gospels
traditionnels et contemporains*

Entrée libre

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



La communauté de communes

PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et dans chacune des communes membres, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est disponible sur le site de la Communauté de communes :
<http://www.ccp24.fr/fr/information/51760/plui>

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Pour des informations et des conseils, vous pouvez contacter le technicien du SPANC :
07.87.11.97.49 - ccpsp24.spanc@orange.fr

RAPPEL : tout projet d'assainissement non collectif (construction neuve ou rénovation) doit faire l'objet d'une demande auprès du SPANC.

Des plaquettes d'information sur les filières d'assainissement non collectif et sur leur entretien sont disponibles sur le site Internet de la CCPSP (www.ccp24.fr), aux bureaux du SPANC auprès du technicien et en Mairie.

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Permanences - ☎ 05.53.22.57.94

EYMET : les 2èmes jeudis de chaque mois - de 9h30 à 12h00
(Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide)

ISSIGEAC : les 4èmes jeudis de chaque mois (≠ dernier jeudi du mois) - de 9h30 à 12h00
(Annexe de la CCPSP, 7 Chemin des écoliers)

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.



En cas de canicule, les horaires des déchèteries peuvent être modifiés : ils seront affichés en mairie.

ANTENNE SMD3 de Bergerac

A compter du 1^{er} juillet 2019 l'antenne de Bergerac sera ouverte uniquement les mercredis de 9h à 12h pour la mise à disposition de composteurs, la réalisation des cartes d'accès, etc.

Toutefois, vous pouvez vous procurer :

- **des cartes d'accès en déchèterie**

- pour les particuliers : dans les déchèteries de Bergerac, Saint Pierre d'Eyraud, Issigeac et Sigoulès
- pour les professionnels : à la déchèterie de Bergerac

Vous pouvez également nous joindre au 05.53.58.55.55.

Enquête usagers SMD3

Mise en place de la Redevance Incitative

Entre septembre et décembre 2019, le SMD3, Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne, ira à la rencontre des usagers de notre commune.

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3, en charge de la gestion de nos déchets, doit récolter vos informations personnelles. Cette formalité obligatoire, ne prendra que quelques minutes.

Nous comptons sur vous pour accorder le meilleur accueil à l'agent du SMD3 qui se rendra à votre domicile ou dans votre entreprise prochainement.

Qui est concerné ?

Tout producteur de déchets : propriétaires, locataires, entreprises, collectivités et associations de la commune.

Comment se passe l'enquête ?

1) Information

Vous serez informés de la visite de l'animateur du SMD3 dans votre boîte aux lettres et trouverez également le formulaire que vous pourrez pré-remplir.

2) Récolte des données

Si vous êtes présents, l'animateur récolte les informations nécessaires avec vous, il répond à vos questions et vous remet de la documentation.

Si vous êtes absents, vous pouvez soit :

- Remplir le formulaire reçu préalablement et le renvoyer par courrier
- Vous pré-enregistrer en ligne sur un site sécurisé
- Transmettre les informations demandées par téléphone
- Venir à la permanence qui sera proposée près de chez vous

Pourquoi cette enquête ?

Pour répondre aux attentes de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, les élus périgourdins ont décidé de **remplacer la TEOM** par la redevance incitative dès 2021. Ce nouveau dispositif qui ne portera que sur les **sacs noirs**, tiendra compte de la taille de chaque ménage et de sa réelle production de déchets.

A partir de 2020 sur notre commune, un nouveau dispositif de collecte sera mis en place. Il s'agit de bacs pucés pour la collecte en porte à porte.

Le SMD3 doit récolter vos informations personnelles afin de vous remettre votre bac pucé et votre carte d'accès en déchèterie.



La Rampinsolle 24660
COULOUNIEIX-CHAMIERIS
05 53 45 58 90 / contact@smd3.fr
www.smd3.fr

Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence Le Mardi matin, de 9 heures 30 à 12h00, sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC, Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone
au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta
BERGERAC



Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois

(Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ De 8h00 à 18h00

05.53.35.60.00.

3646

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

1 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)



Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21

Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

M. J.-M. TRICHET.

Jour de permanence (à titre indicatif, pouvant être modifié) :

- **Jeudi 22 août 2019**

- **Jeudi 19 septembre 2019**

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie.

EYMET : de 14h00 à 16h00 à la Communauté de communes.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane –05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénédicins » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHEM Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96
SOPHROLOGUE : Florence BAR – 06.72.32.11.23 (au Cabinet infirmier de Faux)

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence Lundi - Mercredi après-midi Dimanche matin	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33
Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57

INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN (ISSIGEAC) - Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83 05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
OSTÉOPATHES -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanières www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messe

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC – 11h15 à EYMET

Messe de l'Assomption le jeudi 15 août 2019
en l'église de Faux à 10h30.